

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plusieurs cas de rougeole à Rodez Une seule protection : la vaccination

L'Agence Régionale de santé Occitanie gère actuellement un foyer de cas de rougeole à Rodez. Parmi les malades, aucun n'était vacciné. Pour limiter le risque de propagation de cette maladie très contagieuse, l'ARS souhaite rappeler l'importance de la vaccination, seule protection efficace contre cette maladie.

La rougeole n'est pas une maladie bénigne

Considérée à tort comme bénigne, la rougeole peut entraîner, en particulier chez les nourrissons et les adultes, de graves complications (pneumonies, encéphalites ...).elle touche aussi bien les enfants en bas âge que les adolescents et les jeunes adultes.

La rougeole est la plus contagieuse des maladies infectieuses, un malade peut contaminer 15 à 20 personnes. Le virus se transmet très facilement d'une personne à l'autre par l'air, lors de toux, éternuements, mouchage, ou par contact par des mains souillées. Il se transmet également par des objets contaminés (jouets, mouchoirs, etc). La rougeole se caractérise par une forte fièvre, associée à une toux, une rhinopharyngite ou une conjonctivite, puis par une éruption cutanée. Le malade est contagieux avant même l'apparition de l'éruption, entraînant une contamination fréquente de l'entourage non immunisé. La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire. Les professionnels de santé doivent signaler tout cas suspect à l'Agence régionale de santé.

La vaccination, seul moyen de protection efficace

Seule la vaccination constitue une protection efficace, il n'existe pas de traitement contre la rougeole,. Or, la couverture vaccinale Rougeole Oreillons Rubéole (ROR) chez les enfants à l'âge de 2 ans est basse pour tous les départements d'Occitanie et en particulier pour l'Aveyron (66,2 %*), couverture très inférieure à l'objectif de 95% recommandé par l'OMS. La faiblesse de la couverture vaccinale associée à un contexte épidémique (la région Nouvelle Aquitaine connaît depuis novembre 2017 une épidémie de rougeole de grande ampleur) favorisent le risque de propagation du virus.

La vaccination contre la rougeole consiste en l'administration de 2 doses de vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR), la première à l'âge de 12 mois, la seconde avant l'âge de 18 mois. La protection à l'issue des deux doses est proche de 100 %. Depuis janvier 2018, le vaccin R.O.R fait partie des vaccins obligatoires. La vaccination est également recommandée pour les adultes nés après 1980. Se faire vacciner et faire vacciner son enfant est nécessaire, pour être protégé et pour protéger les autres !

Le vaccin est particulièrement important lorsque l'enfant est en collectivité car il peut contaminer des enfants trop jeunes pour être vaccinés (<1 an), plus fragiles face à la maladie. Deux injections sont nécessaires pour être protégé, n'hésitez pas à en parler avec votre médecin traitant.

Pour en savoir plus :

Info-rougeole.fr

vaccination-info-service.fr (Agence nationale de santé publique/Santé publique France)

ameli-sante.fr (Assurance maladie)

(*Source: DREES, Remontées des services de Protection Maternelle et Infantile – certificats de santé du 24ème mois– Traitement Santé Publique France - 2015)